

## Les syndicats de salariés : participants stratégiques – le rôle des fédérations patronales sectorielles

Ce document vise à permettre d'identifier le rôle que les fédérations patronales sectorielles peuvent jouer en matière d'élaboration de normes, ainsi que les défis et perspectives qui s'offrent aux syndicats pour forger un partenariat stratégique avec celles-ci en vue d'une conception participative. Il suggère en outre quelques idées pour promouvoir les discussions sur la concrétisation des perspectives futures.

**Nigel Bryson**  
Bryson Consulting,  
Royaume-Uni

Garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un devoir légal et moral essentiel pour tous les employeurs de l'Union européenne. Avec l'élargissement de l'Union, il est fondamental que des normes communes de prévention et de protection soient appliquées de manière cohérente dans tous les Etats membres. La protection des travailleurs est un défi prioritaire pour les syndicats et une question à prendre au sérieux pour beaucoup de fédérations patronales sectorielles.

En ce qui concerne l'élaboration des normes, l'on reconnaît que la participation des utilisateurs à la conception des machines peut contribuer à en améliorer l'efficacité et la sécurité. Le projet de conception participative du BTS et de SALTSA le démontre amplement et il convient donc de réfléchir à la manière dont les syndicats peuvent influencer plus directement sur la conception des nouveaux équipements.

Les raisons essentielles pour lesquelles les entreprises doivent gérer efficacement les normes de santé et de sécurité au travail sont les suivantes:

- un risque d'augmentation des primes d'assurance des employeurs à court et moyen terme ;
- une dégradation de l'image de l'entreprise en cas de problèmes de santé et de sécurité relatés dans les médias ou faisant l'objet de poursuites ;
- une modification de la législation de santé et de sécurité, conjuguée aux contrôles renforcés et aux poursuites judiciaires ;
- l'évolution future de la responsabilité pénale de l'entreprise en cas d'homicide ;
- les attentes des salariés ;
- la pression syndicale ;
- les groupes de pression ;
- l'évolution des normes ;
- les normes de commerce équitable ;
- le renforcement des exigences de santé et de sécurité dans le cadre du recours aux sous-traitants, en particulier dans la construction.

Bon nombre d'employeurs étant confrontés à ces pressions dans tous les Etats membres, diverses organisations actives dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail cherchent à réduire les accidents et les problèmes de santé. Les fédérations patronales sectorielles sont sou-

vent en mesure de coordonner les activités du secteur à l'échelon national et européen. Certaines sont également actives au niveau international.

Les employeurs ne s'intéressent pas uniquement aux accidents. Des problèmes comme le stress, la durée du travail et la violence à l'égard du personnel se font de plus en plus pressants. Avec l'évolution des structures d'emploi, certains employeurs et organisations patronales sont de plus en plus disposés à s'impliquer davantage dans le processus de conception. Alors que le rapport BTS – SALTSA identifie différentes manières dont les organisations ont influencé le processus de conception – permettant ainsi aux utilisateurs d'influer plus directement sur les nouvelles conceptions – cet article cherche à identifier le rôle que les syndicats peuvent jouer auprès des fédérations patronales sectorielles pour influencer les nouvelles conceptions.

### Les fédérations patronales sectorielles

Les fonctions essentielles des fédérations patronales sectorielles peuvent être résumées comme suit :

- promouvoir les intérêts de leur secteur auprès des instances politiques, des médias, de l'opinion publique et du monde des affaires ;
- exercer des pressions au nom des entreprises membres pour obtenir des améliorations ou résister aux évolutions qui – à leurs yeux – sont préjudiciables au secteur ;
- procurer des informations et services aux entreprises membres pour les aider dans leurs activités.

Beaucoup de fédérations patronales sectorielles ont aussi conclu des conventions collectives avec les syndicats et exercé une influence "régulatrice" sur les salaires et les conditions de travail. Même si l'éventail des services fournis par les fédérations patronales sectorielles peut varier, beaucoup se sentent concernées par les questions de santé et de sécurité, essentiellement pour les raisons suivantes :

- cohérence : assurer une approche cohérente pour que toutes les entreprises membres – et le secteur dans son ensemble – observent les mêmes normes ;
- image : de mauvais résultats de santé et de sécurité risquent de nuire gravement à l'image de bon nombre

de secteurs, par exemple l'industrie chimique et les entreprises de transports en commun. La fixation de normes de santé et de sécurité revêt donc une importance capitale à leurs yeux ;

- influence : l'industrie veut influencer les normes de santé et de sécurité auprès d'organismes comme le CEN ou les autorités compétentes.

Une fois encore, une fédération patronale pourra être plus ou moins impliquée selon l'importance des questions de santé et de sécurité dans son secteur. L'essentiel, quand l'on cherche à déterminer dans quelle mesure ces fédérations peuvent apporter leur soutien aux syndicats pour influencer sur les conceptions, c'est d'évaluer l'influence qu'elles exercent justement elles-mêmes. Certaines, comme les fédérations agricoles, sont des groupes de pression très puissants. Cependant, le niveau de santé et de sécurité des travailleurs agricoles n'est pas pour autant toujours satisfaisant.

L'industrie chimique exerce d'intenses pressions en Europe et est très influente dans l'élaboration de diverses normes. Les syndicats peuvent jouer un rôle significatif auprès de la fédération. Mais les organisations patronales et les syndicats pourraient bien ne pas avoir la même conception de ce qu'est une norme acceptable. Cependant, la mise en commun des connaissances des syndicats et des entreprises d'un secteur donné constitue une inestimable mine d'informations pratiques. C'est l'identification de ces connaissances, leur diffusion dans le secteur et leur injection dans le processus de conception, qui constituent à la fois une chance et un défi pour l'avenir.

Examinons ce potentiel à l'aide d'un exemple tiré du rapport BTS – SALTSA. A la suite du résumé de cette étude de cas, nous envisageons les diverses manières dont les utilisateurs finaux peuvent influencer sur les nouvelles conceptions.

## Etude de cas : pare-aiguille

### Le projet

En 1996, William Baird – grand fabricant de vêtements au Royaume-Uni – a mis sur pied un projet dans l'une de ses usines qui enregistrait un grand nombre de blessures au doigt causées par des aiguilles. Une équipe d'opérateurs syndiqués au GMB (Britain's General Union), un ingénieur et un superviseur ont été chargés de tenter de concevoir une protection efficace. Après plusieurs mois d'essais de différents modèles, une capsule de protection Perspex s'est révélée être la plus adéquate. Celle-ci permettait une protection considérablement améliorée par rapport au dispositif habituel et a été installée sur plusieurs machines.

William Baird a ensuite demandé à une entreprise spécialisée de fabriquer cette protection, conçue à l'origine pour quelques modèles de machines à coudre. Mais depuis, grâce à des adaptations apportées à la conception initiale, cette protection peut être utilisée sur la

plupart des machines à coudre du secteur. Les blessures par aiguille sont devenues quasi inexistantes chez les opérateurs de machines équipées de cette protection.

### Les résultats

En 1998, le GMB a lancé une campagne pour faire connaître ce dispositif de protection et encourager son utilisation. Cependant, les fabricants ne souhaitent pas en équiper leurs nouvelles machines tant qu'une norme ne les y contraignait pas. Le GMB et le Health and Safety Executive ont alors apporté leur soutien à l'entreprise pour que ce concept de capsule de protection fasse l'objet d'une norme européenne.

En 1996, William Baird s'est attaqué à la norme relative au dispositif de protection contre les blessures par aiguille sur les machines à coudre, inchangée depuis 1918. En ciblant ses efforts et en consultant les utilisateurs des machines – les membres du GMB – il a conçu une protection efficace. Il s'agit là d'un exemple concret "d'ergonomie participative". Cette initiative a permis aux *utilisateurs* de l'équipement d'être associés directement à la conception d'une protection plus efficace.

Un an avant la conception de la protection, l'entreprise avait dû verser environ 190.000 EUR d'indemnités pour ce genre de blessures. Dix-huit mois après l'apparition de la première protection, ce montant était descendu à 30.000 EUR. La protection est efficace et les utilisateurs de machines à coudre de toute l'Union européenne seront mieux protégés. Chez les utilisateurs de machines équipées de cette protection, on n'a enregistré aucune intervention en urgence pour ce genre de blessure.

Le GMB a aidé l'entreprise à généraliser l'utilisation de la protection. Au Royaume-Uni, la British Clothing Industry Association regroupe la plupart des grands fabricants de vêtements. Cette association ayant conclu une convention avec le GMB concernant les conditions de rémunération et de travail dans ses entreprises membres, un Comité national conjoint de santé et de sécurité existait déjà depuis de nombreuses années. Ce Comité compte des spécialistes de la santé et de la sécurité issus des entreprises et du Health and Safety Executive – l'autorité de mise en oeuvre et de contrôle britannique.

Il y a été convenu que le principe de la capsule de protection devrait être appliqué dans toutes les entreprises membres de la BCIA. Puisqu'il s'agissait d'entreprises concurrentes, d'autres conceptions ont été mises au point. Le Responsable Risques de William Baird a aussi contacté les grands fabricants de machines mais aucun ne voulait être le premier à proposer une capsule de protection. Il fallait donc se tourner vers le CEN.

Le GMB et le Health and Safety Executive ont alors aidé l'entreprise à faire du concept de capsule de protection une norme européenne. Après quelques pressions des délégués britanniques auprès du comité

technique du CEN chargé des machines à coudre industrielles, la nouvelle norme a été modifiée. Plutôt que d'accepter diverses variations du fil de protection, la norme a été modifiée pour spécifier les dimensions d'une capsule de protection. Elle a été adoptée sous la référence EN ISO 10821 *Machines à coudre industrielles – Prescriptions de sécurité pour machines à coudre, unités et systèmes de couture*.

La BCIA a réussi à promouvoir le concept de capsule de protection auprès de ses entreprises membres. Il est possible que certains fabricants britanniques de vêtements possèdent encore des machines non équipées de cette protection. Cependant, nombreuses sont celles à l'avoir adoptée avant l'établissement de la norme européenne.

### Les points essentiels

Cet exemple fait apparaître les points essentiels suivants :

- Le fait que les utilisateurs des machines participent à l'amélioration de la sécurité de l'équipement fait que cette amélioration a plus de chances d'être entendue, et plus de chances d'être acceptée par les travailleurs.
- Une amélioration en termes financiers et l'élimination quasi totale des blessures par aiguille a incité William Baird à associer le personnel à la conception de dispositifs de protection.
- La participation de la fédération patronale sectorielle (BCIA) a permis de mettre la pression sur les entreprises membres pour qu'elles adoptent cette norme. Cela a permis à la BCIA de prouver qu'elle était réellement désireuse d'améliorer les normes et ne se contentait pas d'accepter les normes existantes.
- La société William Baird et la BCIA ont toutes deux soutenu une campagne menée par le GMB dans la confection pour généraliser l'installation de la capsule de protection sur les machines à coudre industrielles avant que la norme ne soit adoptée au CEN.
- Le GMB, William Baird, la BCIA et le Health and Safety Executive, en se fondant tous sur les principes de la directive Machines et des clauses spécifiques de la norme EN 292 sur la sécurité des machines, ont réussi à changer un projet de norme qui, à leurs yeux, diminuait le niveau de protection pour l'utilisateur.

### Comment les fédérations patronales sectorielles peuvent-elles contribuer à l'ergonomie participative ?

Il faut accepter dès le départ que toutes les fédérations patronales ne manifestent pas le même intérêt pour la santé et la sécurité, ce qui se ressent dans les ressources qu'elles leur consacrent. Cependant, les syndicats peuvent les amener à se centrer sur les mesures pratiques qui peuvent être entreprises conjointement. Beaucoup participent déjà d'une manière ou d'une autre au processus de normalisation et commentent les projets de norme des comités techniques. Les syndicats doivent s'efforcer de les faire passer à la vitesse supérieure.

L'élaboration de normes est un processus extrêmement technique qui peut prendre beaucoup d'années et monopoliser le temps des personnes qui y participent. Cependant, les syndicats peuvent collaborer avec les fédérations patronales pour influencer sur les nouvelles normes des équipements de travail. Comment ?

Certaines fédérations patronales sectorielles sont déjà étroitement associées à l'élaboration de normes. Généralement, elles formulent des commentaires sur un projet de norme ou tentent de faire adopter la modification d'une norme existante. La structure des organismes de normalisation des Etats membres leur permet de participer au processus de consultation. Les exemples de participation d'utilisateurs à la conception d'un nouvel équipement présentés dans le rapport BTS – SALTSA restent peu courants. Les auteurs du rapport précisent, d'ailleurs, qu'il a été difficile de trouver des études de cas.

Voici quelques idées de collaboration entre syndicats et fédérations patronales pour élaborer une approche plus proactive de la conception participative des équipements de travail.

### Cibler des équipements

Dans les secteurs industriels, les équipements à l'origine d'un grand nombre d'accidents sont facilement identifiables. Dans le cadre de l'élaboration de la directive Machines, les machines à bois et agricoles ont été identifiées comme particulièrement préoccupantes d'après les statistiques d'accidents des Etats membres. En utilisant les statistiques d'accidents d'un secteur, il est possible d'identifier les équipements dont la conception doit être améliorée. Cependant, les problèmes de santé doivent également être pris en compte.

Dans le comité technique du CEN TC 153 sur le matériel utilisé dans la production alimentaire, la fédération des boulangers, le Health and Safety Executive et le Bakers' Food and Allied Workers' Union se sont penchés sur les risques associés à la poussière de farine pour améliorer la conception des filtres des mélangeurs. Ceci a contribué à réduire l'exposition à la farine et à d'autres ingrédients du pain susceptibles de provoquer de l'asthme. Il y a beaucoup d'exemples où les questions de santé, et pas uniquement de sécurité, doivent être prises en compte.

### Participer à l'élaboration des normes

Beaucoup de fédérations patronales sectorielles participent déjà à l'élaboration des normes. Les syndicats pourraient promouvoir une conception participative pour certaines normes lors des premières phases du projet. Au lieu de se contenter de formuler des commentaires, les fédérations patronales pourraient être invitées à préparer un projet avec ses entreprises membres pour que les utilisateurs finaux se penchent sur le projet de norme et participent activement.

Dans le rapport BTS - SALTSA, certains ont suggéré que la directive-cadre soit amendée pour permettre aux

représentants à la sécurité d'être officiellement associés à l'élaboration des normes. Même si cet objectif est louable, il convient de mettre en place un solide mécanisme de support pour qu'il en soit vraiment ainsi. Les syndicats collaborant avec une fédération patronale pourront axer leurs efforts de manière à ce que les représentants à la sécurité sachent clairement de quelle manière ils peuvent être associés au processus. L'étude de cas William Baird a été mise sur pied par une seule société, mais la fédération patronale sectorielle a été en mesure de convaincre les autres entreprises de mettre au point une capsule de protection.

### Exercer une pression

Au sein de la Commission européenne, le souhait d'un partenariat social se dégage clairement. À l'échelon national comme européen, si les syndicats et les fédérations patronales conviennent d'une approche commune, leurs arguments n'en auront que plus de poids. La preuve en est faite dans la coopération officielle de la Commission européenne et des partenaires sociaux pour l'élaboration de directives en santé et sécurité. Cependant, lorsqu'il s'agit de normes, si les syndicats et les fédérations patronales conviennent d'une position commune, celle-ci peut constituer un puissant levier de changement. Ici encore, l'exemple de William Baird démontre que la nouvelle capsule offre une protection accrue par rapport à la protection prévue dans la norme préexistante. En appliquant les principes fondamentaux de la norme EN 292 *Sécurité des machines – notions fondamentales, principes généraux de conception*, il a été démontré que l'utilisation de la capsule de protection pourrait pratiquement éliminer les blessures par aiguille.

### Revoir les normes existantes

Sur le lieu de travail, les machines peuvent être modifiées pour diverses raisons. Ceci peut conduire à des améliorations de sécurité qui ne sont pas forcément répercutées dans d'autres entreprises. Les fédérations patronales pourraient être en mesure d'encourager les entreprises à discuter des améliorations à apporter à certaines machines en effectuant des comparaisons entre les différents dispositifs de protection installés sur ces machines. Il est clair que certaines entreprises voudront garder pour elles ce qu'elles considèrent comme étant un avantage sur leurs concurrentes. C'est à ce niveau qu'un effort de coopération avec les syndicats pourra porter ses fruits. Si la fédération patronale sectorielle et les syndicats adoptent la même approche envers les entreprises, les initiatives ont plus de chances de s'avérer fructueuses.

### Exercer une influence politique

Dans le rapport BTS - SALTSA, quelques participants suggéraient d'amender des directives spécifiques pour faciliter la participation directe des représentants syndicaux au processus de normalisation. Si les fédérations patronales et les syndicats font pression ensemble auprès de la Commission, des commissaires et des ministres nationaux compétents, ils auront plus de chances de réussir que s'ils agissent isolément.

### Les actions possibles

Nous suggérons les actions possibles suivantes pour améliorer l'efficacité de l'intervention des fédérations patronales dans la conception participative.

#### ■ Une note d'orientation

Les points essentiels de cet atelier devraient être intégrés dans un guide destiné aux syndicats pour les renseigner sur les possibilités qu'offrent les fédérations patronales d'améliorer les initiatives de conception participative. L'objectif essentiel serait d'aider les syndicats à cibler leurs efforts et à utiliser les exemples du rapport BTS – SALTSA pour agir de manière plus proactive.

#### ■ Promouvoir la réussite

La CES pourrait être invitée à solliciter un financement auprès de la Commission européenne pour promouvoir les perspectives qu'offrent les fédérations sectorielles au plan national comme au plan européen. Au niveau national, ceci donnerait l'occasion aux syndicats de discuter de la conception participative directement avec les fédérations patronales et contribuerait à cibler les initiatives de collaboration. Les études de cas réussies analysées dans le rapport BTS – SALTSA pourraient être présentées au cours de tels séminaires.

#### ■ L'Agence européenne pour la sécurité et la santé

L'on pourrait demander à l'Agence de consacrer une partie de son site Internet aux avantages de la conception participative. En tant que public cible, les fédérations patronales pourraient être invitées à fournir d'autres exemples.

#### ■ Le CEN

Le Comité européen de normalisation pourrait être invité à organiser une conférence lors de laquelle les représentants des syndicats et des fédérations patronales des Etats membres seraient invités à sensibiliser les participants à l'intérêt de la conception participative. Ceci pourra s'avérer difficile, et les fédérations patronales pourraient être conviées à mettre au point un plan d'action sur l'adoption d'une approche proactive de la conception participative.

#### ■ Le Parlement européen

Le Parlement européen pourrait être invité à organiser des manifestations pour mieux faire connaître la conception participative auprès des députés européens et contribuer à promouvoir les résultats auprès des fédérations patronales à l'échelon national et européen.

### Conclusion

Malgré ces perspectives bien réelles, des entraves existent, elles ont été décrites ci-dessus. Cependant, plusieurs exemples du rapport BTS – SALTSA indiquent que des améliorations considérables de la santé et la sécurité et de l'efficacité de l'équipement peuvent être obtenues en associant directement les utilisateurs finaux au processus de conception.

Les fédérations patronales sectorielles ont l'opportunité d'aider les syndicats à promouvoir des approches conjointes d'amélioration de la conception participative proactive. ■